COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017

Etaient présents : Mmes HERMET, VICENS, VINCENT.

Ms : AZEMA, BETEILLE, CASSAN, DONS, ESTEBANEZ, GONZALEZ, HERRERO, MICHEL, PAILHES.

Procurations : Mme FUMEY à Mr BETEILLE, Mr HORTALA à Mr PAILHES.

Absent excusé : Mr AGUADO.

TOURNAGE VIDEO AU CHATEAU

Mr le Maire donne lecture d'une demande concernant un tournage vidéo au château de nuit afin d'étudier les phénomènes paranormaux qui seraient susceptibles d'être présents dans ce lieu. Compte tenu du caractère particulier de la demande, le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette demande.

PROJET FESTIVAL ARTE FACTORY

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association ARTE FACTORY dans lequel cette association se propose de faire un festival qui se déroulerait le 26 mai 2018. Durant la journée, auraient lieu des spectacles de rues etune exposition de plusieurs artistes dans la salle d'exposition au premier étage.

Le Conseil Municipal émet un accord de principe sur ce projet et demandera à l'association un budget prévisionnel pour cette manifestation.

PROJET D'ANIMATION AU CHATEAU

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mr FLEOUTER qui possède une résidence secondaire à Saint-Denis. Cette personne souhaiterait programmer un festival annuel et estival sur la Commune en programmant des productions tournées en occitanie : documentaire, courts et longs métrages de fiction.

Cette personne doit nous envoyer dans les prochains jours un détail plus complet de cette proposition.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur ce projet et réexaminera cette proposition dès que les renseignements complémentaires seront en sa possession.

Monsieur Olivier CARRASCO enverra également dans les prochains jours un projet pour des animations ponctuelles au château.

CHANGEMENT PHOTOCOPIEUR MAIRIE

La location du photocopieur de la mairie arrivant à sa fin, il y aurait lieu de renouveler celle-ci. Une consultation a été lancée auprès de trois sociétés à savoir Copy Bureau de Cuxac-Cabardès, Repro Système de Lézignan Corbières et Plain Ciel de Carcassonne. Les propositions étant identiques pour deux des offres, le Conseil Municipal a décidé de retenir la proposition de la société Repro Système de Lézignan Corbières qui effectue actuellement la

maintenance et l'entretien de la machine actuelle et qui donne satisfaction sur les délais d'interventions.

CESSION D'UN TERRAIN AU LOTISSEMENT LAS FOUNTETOS A HABITAT AUDOIS

La société HABITAT AUDOIS souhaite vendre une habitation situé au lotissement Las Fountetos à l'un de ses locataires. Pour ce faire, la Commune, propriétaire des terrains doit céder à HABITAT AUDOIS ladite parcelle, moyennant une soulte et ensuite passer un avenant au bail à construction afin que cette opération puisse se réaliser.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de cette parcelle.

REMBOURSEMENT FRAIS DE REPAS DES AGENTS EN FORMATION

Le Conseil Municipal donne son accord pour le remboursement des frais de repas aux agents qui vont suivre des formations à CARCASSONNE.

REMBOURSEMENT TAXE ORDURES MENAGERES

Le Conseil Municipal décide de refacturer à ses différents locataires la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est perçue par la Communauté de Communes et réglée par la Commune avec la taxe foncière.

REMBOURSEMENT TAXE FONCIERE GESTIONNAIRE DU CAMPING

Conformément au bail emphytéotique consenti au gestionnaire du camping au lieu-dit Saint Jean, la Commune doit rembourser tous les ans la taxe foncière. Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer le remboursement de la somme au gestionnaire de cet établissement.

COMPETENCE PRIS PAR LA CDC POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS.

La loi de modernisation a créé une nouvelle compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations (GEMAPI) » au profit des intercommunalités. Le Conseil Municipal doit délibérer sur cette décision. Il émet un avis favorable à l'unanimité à cette proposition ainsi qu'à la modification des statuts de la Communauté de Communes.

DEMANDE DE SUBVENTION AMENAGEMENT CŒUR DU VILLAGE RUE DU BEAL

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Département et de la Région pour l'aménagement du cœur du village, en continuité des rues qui sont réalisées ou en cours dans le cadre de la politique Acte II Pays Cathare. Ces travaux porteront sur la Rue du Béal, le montant de la dépense s'élève à la somme de 70 927.80 € H.T. Ils seront réalisés si les financements demandés sont obtenus.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Département en vue de financer des travaux de voirie sur divers chemins communaux afin de préserver leur pérennité.

Le montant de cette opération s'élève à la somme de 42 208.50 € H.T. Le Conseil Municipal décidé de porter ce dossier en priorité deux.

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE RD 629

Conformément à l'étude technique réalisée par l'Agence Technique Départementale, le Conseil Municipal va déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département pour l'aménagement de l'Avenue Maurice Sarraut (RD 629) tranche 3 pour un montant de 90 000.00 € H.T. , en continuité de la rue de l'Harmonie jusqu'à la rue d'Autan. Il est prévu dans cette tranche la mise en place d'un plateau ralentisseur. Une subvention à la Région sera demandée pour la tranche 2 financée déjà par le Département, cette tranche qui commence depuis la partie déjà réalisée ira jusqu'à la rue de l'Harmonie.

Courant novembre l'ADT transmettra au Conseil Municipal les travaux concernant le projet de zone de rencontre à 20 km/h. Cette zone est située au niveau du carrefour de la Rue de la République avec l'avenue Georges Clémenceau. Le Conseil Municipal décide de porter ce dossier en priorité une.

QUESTIONS DIVERSES

- CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE CONTROLE DE LA QUALITE DE L'AIR DES BATIMENTS PUBLICS RECEVANT DES ENFANTS

La loi Grenelle 2 impose la surveillance de la qualité de l'air intérieur des établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans. En ce qui concerne la Commune, l'établissement concerné est l'Ecole.

La Communauté de Communes se propose de faire un groupement de commande pour les collectivités possédant un établissement rentrant dans le cadre de la loi.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ce groupement et propose que Monsieur Philippe HORTALA, membre de la commission d'appel d'offres de la commune pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

- INTEGRATION DE NOUVELLES COMMUNES AU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU FRESQUEL

Le Conseil Municipal donne son accord pour intégrer les communes de Baraigne (Aude), Escoussens (Tarn) et Saint Félix de Lauragais (Haute Garonne) au Syndicat du bassin versant du Fresquel.

- REMISE DE DETTE SUR FACTURE EAU 2016

Le Conseil Municipal consent une remise de dette pour la facturation d'eau de 2016 au GAEC BONNET MAUREL à la suite d'une fuite d'eau qui a été trouvée par les services des recherches de fuites d'eau du département de l'Aude. Le montant de la remise s'élève à la somme de 1 097.67 €.

- BIENS SANS MAITRE

Le Conseil Municipal décide de désigner Maître Xavier ROUANET, notaire à CUXAC-CABARDES pour régulariser l'incorporation de certaines parcelles dans le domaine privé de la commune provenant de biens vacants sans maître.

- CHANTIER DE MEDIATION CULTURELLE ET SIGNATURE ARCHITECTURALE PAYSAGERE

Le Conseil Municipal a décidé d'engager la commune dans les chantiers de médiation culturelle transmédia et signature architecturale et paysagère. Cette démarche rentre dans le cadre de l'acte II du pays cathare et concerne le château.

Le montant restant à la charge de la commune s'élève à la somme de 9 627 € HT pour ce qui est du dispositif de médiation culturelle et 2 840 € pour la signature paysagère et architecturale pour les panneaux.

- NOMINATION D'UN ADJOINT MEMBRE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide de nommer Monsieur David HERRERO, adjoint, membre de l'ensemble des différentes commissions du Conseil Municipal.

- COURRIER DE MADAME GERALDINE FABRE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Géraldine FABRE dans lequel, cette personne donne quelques éléments sur la fréquentation par les résidents du village de vacances sur les commerces locaux.

Le Conseil Municipal est conscient de cet impact sur les différents commerces de la commune.

- REUNION AVEC LES REPRESENTANTS DE VVF VILLAGES

A la demande de VVF villages, une réunion est prévue avec le Conseil Municipal le jeudi 21 décembre à 18 h 30.

- COURRIER DE MADAME CELINE CLAUSEL

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Céline CLAUSEL dans lequel cette personne souhaite acquérir quatre vieilles chaises et une armoire qui sont entreposées dans les logements désaffectés de l'école publique.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette vente pour un prix global de 50.00 €.

- COURRIER DE MADAME VIRGINIE MORJON

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Virginie MORJON dans lequel cette personne souhaite une remise sur sa consommation d'eau pour l'année 2017 qui s'élève à plus de 1000 m3 à la suite d'une fuite à sa chasse d'eau. Le Conseil Municipal a émis un avis défavorable à cette demande compte-tenu que cette réparation visible pouvait être réparée depuis longtemps.

- CADEAU POUR NAISSANCE D'UN ENFANT D'UN AGENT COMMUNAL

- DEMANDE DE SUBVENTION AU SYADEN

Le Conseil Municipal va renouveler auprès du SYADEN une demande de subvention concernant l'éclairage public du secteur de l'avenue du Corps Franc de la Montagne Noire.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 h 30.

Le Maire,